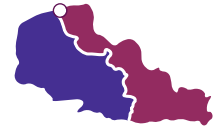


# Nouveau paysage au Courghain



GRANDE-SYNTHE

**Commune majeure du littoral dunkerquois, la ville de Grande-Synthe a connu une croissance forte suite à l'implantation d'USINOR en 1958 : en vingt ans, la population est passée de 1.800 à 26.000 habitants.**

Le quartier du Courghain a été créé entre 1975 et 1982 pour compenser les effets négatifs de la ZUP située au nord-est. L'aménagement conçu par l'architecte Renaudie reposait sur le principe de la séparation des flux, organisé autour d'une place centrale commerçante sur dalle ceinturée par des pavillons, dans un paysage traditionnel de watergangs et d'architecture néoflamande.

Malheureusement, la crise économique touche le secteur avant la fin du programme.

Le quartier connaît alors une dégradation rapide : paupérisation des habitants engendrant un sentiment d'insécurité et un déclin du commerce, dysfonctionnements

structurels et détérioration du patrimoine. Le Projet de Renovation Urbaine a pour principal objectif de ramener le centre du quartier du Courghain à l'échelle des autres centres secondaires de la ville, tout en lui permettant de développer une vie propre et d'être connecté au reste de la commune. La création d'une place est la clé de voûte du projet avec des commerces, des animations, la réalisation d'un bassin alimenté par l'eau du watergang et le traitement paysager des espaces publics. Ce projet s'attache également à la diversification de l'habitat : petits collectifs, maisons de ville et nouvelles formes urbaines.

## CHIFFRES CLÉS

- Le budget global du projet s'élève à 55.192.377 €.
- La Région Nord-Pas de Calais y participe à hauteur de 4.525.348 €. Elle intervient sur les aménagements d'espaces publics (place, placettes, abords de la dalle, watergang, ponts et passerelle, résidentialisation et aménagement des abords des 52 logements "Renaudie" réhabilités) ; elle contribue également au financement des équipements publics (extension de la maison de quartier, création d'une cantine et d'une halte-garderie).
- Au total, 252 logements sociaux seront démolis (en cours) tandis que seront construits 268 logements individuels et collectifs.



# Sous le signe du développement durable

La ville a établi une charte urbaine architecturale et paysagère. Celle-ci vise à préciser aux constructeurs et aménageurs, amenés à

intervenir dans le quartier, les règles applicables pour tout projet, qu'il soit architectural ou urbain. La charte est complétée par un plan masse

et un plan paysage. Toutes les réalisations devront s'inscrire dans une démarche de qualité et de modernité, en concertation avec les habitants et dans le respect des principes de Haute Qualité Environnementale : palette végétale, choix des matériaux de construction, maîtrise des nuisances de chantiers, recyclage des matériaux, principes d'implantation de bâtiments, organisation résidentielle des immeubles, cohérence urbaine...

## Une déconstruction de Haute Qualité

Le chantier de démolition concerne 145 logements des immeubles "Les Terrasses", conçus par Jean Renaudie. Le bailleur SA Habitat 62/59 a mis en place une politique environnementale y compris pour la démolition :

- Nomination d'un responsable environnemental de l'opération (relevés mensuels HQE, bordereaux de suivi des déchets inertes et de l'amiante... bilan final de l'opération).
- Recyclage des produits issus de la déconstruction (plâtres, bois, gravats et ferrallages).
- Désamiantage en site confiné : le déchet rendu inerte est réutilisé en fond de forme de voirie.

